

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mai, à vingt-heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETORIN, Maire.

Présents : Patrick PETORIN, Alain GUILBOT, Muriel LIMOGES, Vincent LICOINE-GELIBERT, Karine BOIZUMEAU, Sandrine RICHARD,

Excusés : Pascal TALON donne pouvoir à Patrick PETORIN, Victor FOUET, Christian RAYMOND
Julien FREJOU donne pouvoir à Alain GUILBOT,
Nicolas LIMOGES donne pouvoir à Muriel LIMOGES,

Secrétaire de séance : **Sandrine RICHARD**

Monsieur Le Maire accueille les conseillers présents, puis il ouvre la séance. Le précédent compte-rendu du 3 avril est adopté. Madame Muriel LIMOGES est nommée secrétaire de séance.

1- Intervention du Pays de Gâtine (présentation du PRN)

Monsieur Le Maire présente et laisse la parole aux deux représentants du Pays en Gâtine. Le projet de Parc Naturel Régional (PRN) de Gâtine poitevine a été créé au départ par les élus territoriaux, pour une durée de 15 ans, renouvelable afin de garder la labellisation.

La région finance le projet et possède déjà 58 parcs en France dont 5 en Nouvelle Aquitaine, plus 2 en projet. Le PPRN regroupe 84 communes dont 6 nouvelles, toutes regroupés sur LA CHARTRE.

L'adhésion au PRN n'est pas obligatoire, le projet début en 2016 pour une finalisation prévue en 2026.

2- Demande du SMBVSN

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN).

3- Demande de Subvention

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention du secours catholique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne donne pas suite à **l'unanimité** cette demande.

4- Date du prochain Conseil Municipal

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir le **LUNDI 12 JUIN à 20H30**.

5- Questions diverses

➤ Intervention SBS : Monsieur Le Maire fait le point sur l'installation des 4 caméras autour de la mairie, via la société SBS et informe qu'il faudrait changer le disque dur du poste de secrétariat. La société nous a établi un devis, qui s'estime à 250€ HT. Le Conseil Municipal décide de mettre à l'entrée de la commune des pancartes, pour préciser qu'elle est sous vidéosurveillance.

➤ Eclairage du stade : Monsieur Le Maire informe que l'éclairage du stade est homologué et que le SIEDS a accordé les subventions pour l'éclairage de la commune.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Maire
PÉTORIN Patrick

Le secrétaire